



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le 01 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - Mme CONTICELLO

Pouvoirs :

M. PIQUET à Mme ROSADONI
Mme DESCLOUX à Mme HAMOU-THERREY
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
Mme CHAUVIN à M. MERSALI
Mme CARUSO à Mme MICHEL
M. MONDOLONI à Mme MORBELLI

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT – TERRAINS CADASTRES AN 97P – CW 226 – CW 209P – CW 393P – CHEMIN DES GORGES DE CABRIES - GRIFFON – EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET LEUR ALIENATION

N° Acte : 3.6

Délibération n° 23-87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code des Relations du Public et de l'Administration,
Vu la délibération n° 22-157, en date du 13 octobre 2022, lançant l'enquête publique préalable au déclassement des biens cadastrés section AN 97p, CW 226, CW 209p et CW 393p, sis au chemin des gorges de Cabriès, issus du domaine public,
Vu l'arrêté municipal n° 22-274, en date du 20 octobre 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre 2022 au 1er décembre 2022 inclus, nécessaire à la désaffectation et au déclassement desdits terrains, d'une contenance totale de 1056 m², en vue de leur aliénation,

Vu l'avis favorable avec recommandations du commissaire enquêteur dans ses rapport et conclusion rendus le 19 décembre 2022, compte-tenu d'éléments restant à préciser en l'absence d'un projet arrêté.

Considérant que la Commune de Vitrolles a organisé une réunion publique le 10 mars 2023, visant à répondre aux remarques et interrogations des riverains,

Considérant que la procédure prescrite a été respectée,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet de déclassement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Abstentions (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe représentant : CONTICELLO Martine)

CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées section AN 97p, CW 226, CW 209p et CW 393p, sises au chemin des Gorges de Cabriès -Griffon.

APPROUVE le déclassement desdites emprises, d'une contenance totale de 1056 m² et leur incorporation dans le domaine public privé communal, en vue de leur aliénation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la concrétisation de ces déclassements.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 31 mai 2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE





